

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-32 du 06 février 1998

portant nomination de Monsieur Pascal
DOSSOU-TOGBE en qualité de secrétaire
général du Ministère de la Santé de la
protection sociale et de la condition
féminine.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°97-301 du 24 juin 1997 portant attributions, organisation
et fonctionnement du ministère de la Santé, de la protection sociale et
de la condition féminine ;

SUR proposition du ministre de la Santé de la protection sociale et de la
condition féminine ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 14 janvier 1998 ;

DECRETE :

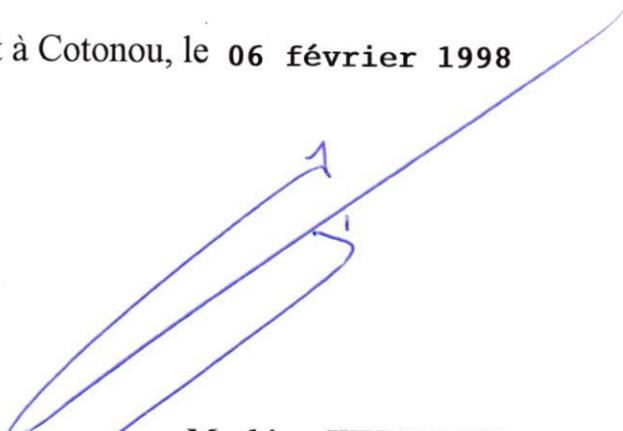
Article 1er.- Monsieur Pascal DOSSOU-TOGBE est nommé secrétaire
général du ministère de la Santé, de la protection sociale et de la condition
féminine.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 06 février 1998

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions, Porte -Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre de la Santé, de la
protection sociale et de la
condition féminine,



Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4
MSPSCF 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGID-
DGDDI- DGTCP 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-